



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 07 février 2022

Délibération n° 2022-002
CENTRE DE VACCINATION : DEMANDE DE FINANCEMENT - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 38

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Marie RECALDE, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPAS, Eric SARRAUTE à Serge BELPERRON, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Thomas DOVICHCHI à Christine PEYRE, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Claude MELLIER, Samira EL KHADIR, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BRASSEUR

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2021-051 du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour le centre de vaccination situé au pavillon du Pin Galant. Aussi, la commune a déposé un dossier de demande de financement auprès de l'Union Européenne.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du plan de relance européen prévu dans le dispositif « REACT-EU » pour faire face à la crise sanitaire.

La commune de Mérignac a financé le centre de vaccination du Pin Galant et a également mis en place le 9 décembre le centre de vaccination de la Maison des Associations.

Le centre de vaccination du Pin Galant a fonctionné du 29 avril au 29 octobre 2021. L'évolution de la crise sanitaire a conduit le Conseil Municipal, par délibération n° 2021-155 du 13 décembre 2021, à autoriser la signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, pour la mise en place d'un centre de vaccination à la Maison des Associations. Ce centre a ouvert le 9 décembre 2021 et était organisé, à l'origine, pour réaliser 700 vaccinations par jour, 5 jours par semaine de 12h à 19h. Depuis le 10 janvier, ce centre peut réaliser 1 500 vaccinations par jour, toujours sur 5 journées par semaine de 8h à 20h.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-051 du 30 juin 2021 autorisant une demande de financement pour le Centre de vaccination de Mérignac,

Vu la délibération n° 2021-155 du 13 décembre 2021 autorisant la signature du contrat d'objectifs et de financement avec l'ARS pour le Centre de vaccination de la Maison des Associations,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 26 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation :

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de financement commune auprès de l'Union Européenne pour ces deux centres de vaccination, selon le plan de financement des centres de vaccination élaboré à partir d'une hypothèse de 3 mois de fonctionnement du centre de la Maison des associations ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
Location immobilière	388 000 €		
Honoraires médicaux	135 000 €		
Frais de personnel	76 000 €	Participation ARS estimée	275 000 €
Fournitures pharmaceutiques et médicales	70 000 €	Participation Union Européenne estimée	405 000 €
Prestation de service dont standard téléphonique, traitement déchets médicaux	11 000 €		
MONTANT TOTAL HT	680 000 €	MONTANT TOTAL HT	680 000 €

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 07 février 2022



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 08 février 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.